

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	34	38

N° 149/2019

OBJET : Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) intercommunal

L'an deux mille dix-neuf et le 1^{er} octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 24 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Gilles COMBES donne procuration à Danielle TENSA, Philippe FOURMENTIN à Nadine BARRE, René MARCHAND à Nathalie LAVAIL-MAZZOLO et Pascal TATIBOUET à Annick MELINAT.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK ; Messieurs Jean DELCASSE, Régis GRANGE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Sabine PARACHE ; Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, René PACHER et Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU a été nommée secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse indique que les PEDT visent à proposer un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chaque acteur. Ils tendent à favoriser le déploiement de loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Trois enjeux majeurs seront développés sur le territoire intercommunal pour la période 2019-2021 :

- Renforcer et développer les liens avec l'Education Nationale et les partenaires institutionnels,
- Favoriser le lien avec les familles dans un objectif de co-éducation,
- Développer les liens avec les associations et partenaires privés du territoire.

Ces actions seront engagées dans le respect des spécificités de chaque commune.

Vu la délibération n°100/2019 prise par le conseil communautaire en date du 07 mai 2019,

Vu les délibérations prises par chaque commune membre de la Communauté de communes du Bassin Auterivain relatives à l'approbation par les conseils municipaux du PEDT intercommunal,

Vu le projet de PEDT intercommunal,

Le conseil communautaire, à la **MAJORITE** avec 35 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mesdames BARRE et MONIER, Monsieur DIDIER),

APPROUVE le PEDT intercommunal tel que présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le PEDT intercommunal et le mettre en application.

Fait et délibéré à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS



- Projet Educatif De Territoire -

Les PEdT visent à proposer un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun. Ils tendent à favoriser le déploiement de loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

L'élaboration et la mise en application d'un PEdT sont suivies par un **comité de pilotage**, qui coordonne les actions développées, en concertation avec les parents, avec les enseignants et avec les autres partenaires éducatifs présents sur le territoire (associations notamment).

I. Informations générales

A. Périmètre territorial du projet

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) est **née le 1^{er} janvier 2017** de la fusion entre les communautés de communes Lèze Ariège Garonne (CCLAG) et Vallée de l'Ariège (CCVA), qui font partie du Pays du Sud Toulousain. Elle est située dans le département de la Haute-Garonne, à 24 kilomètres au sud de Toulouse, sur les axes routiers de la vallée de l'Ariège et de la Lèze, en direction des Pyrénées, de Pamiers, Foix et de l'Andorre. Son siège est situé à Auterive.

COMMUNES	Habitants Année 2019
AUTERIVE	9 584
LAGARDELLE SUR LEZE	2 992
CINTEGABELLE	2 899
LE VERNET	2 758
VENERQUE	2 554
MIREMONT	2 437
BEAUMONT SUR LEZE	1 557
GAILLAC TOULZA	1 250
GREPIAC	988
CAUJAC	836
LAGRACE DIEU	578
GRAZAC	576
MAURESSAC	512
PUYDANIEL	493
AURAGNE	429
LABRUYERE DORSA	277
ESPERCE	253
AURIBAIL	207
MARLIAC	137



B. Compétences des collectivités et périmètre du PEDT

Le présent PEDT concerne les enfants et jeunes de 0 à 17 ans à savoir les compétences petite-enfance, enfance et jeunesse.

Ces compétences sont partagées entre les communes et la Communauté de Communes de la manière suivante :

Enfance-périscolaire y compris mercredi matin : compétence communale avec la présence d'un service commun pour 5 communes (Venerque, Le Vernet, Lagardelle-sur-Lèze, Beaumont-sur-Lèze et Auribail)

Enfance-extrascolaire et mercredis après-midi : compétence intercommunale

Petite enfance et Jeunesse : compétence intercommunale

Ainsi au-delà des compétences les actions en matière de petite-enfance, d'enfance et de jeunesse concernent les acteurs suivants :

- Les communes
- La communauté de communes
- La fédération Léo Lagrange Sud-Ouest
- Le Foyer d'Auterive
- Les assistantes maternelles
- La Mutualité Française
- Les crèches associatives
- Les associations du territoire

ENFANTS ACCUEILLIS SUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA CCBA

Crèches	Ouvertures (nb de jours)	Enfants accueillis en 2018
Auterive (2 crèches)	224/233	636
Miremont	224	
Cintegabelle	224	
Venerque	225	
Le Vernet	225	
Lagardelle-sur-Lèze	225	
Halte-Garderie	Ouvertures (nb de jours)	
Auterive	188	
RAM	Nombre Assistantes maternelles	Nb accueils
Auterive	246	691
Caujac		
Le Vernet		



ENFANTS SCOLARISES SUR LES COMMUNES DE LA CCBA

Communes avec écoles	Pré-élémentaire	Elémentaire	Groupe scolaire
Grépiac	55	77	
Beaumont-sur-Lèze	58	78	
Lagardelle-sur-Lèze	120	208	
Venerque	98	185	
Le Vernet	127	184	
Cintegabelle	93	168	
Syndicat des coteaux R.P.I : Grazac Esperce Caujac R.P.I : Mauressac Lagrâce Dieu Puydaniel	121	250	
Gaillac Toulza	44	83	
Miremont	116	178	
Auterive (3 écoles)			1992
Auragne			59

COMMUNES SANS ECOLE :

Auribail
 Labruyère-Dorsa
 Marliac

ENFANTS ACCUEILLIS SUR LE TEMPS ALAE

Commune avec ALAE	ALAE pré-élémentaire	ALAE élémentaire
Beaumont-sur-Lèze	42	83
Lagardelle-sur-Lèze	97	159
Venerque	85	156
Le Vernet	96	153
Grépiac	X	X
Cintegabelle	63	129
Grazac	X	X
Mauressac	X	X
Gaillac Toulza	X	X
Miremont	X	X
Auterive	X	553



ENFANTS ACCUEILLIS SUR LE TEMPS ALSH

Site ALSH	Ouvertures vacances (nb de jours)	Enfants accueillis	Ouvertures mercredi après-midi (nb de jours)	Enfants accueillis
Beaumont-sur-Lèze	58	384	36	76
Lagardelle-sur-Lèze	58		36	104
Venerque	X	X	36	101
Le Vernet	X	X	36 (journée)	98
Cintegabelle	58	96	36	98
Grépiac	58	72	36	69
Auterive	77	551	36	366
Grazac	X	X	36 (journée)	49
Mauressac	X	X	36 (journée)	34
Gaillac Toulza	X	X	36 (journée)	35
Miremont	X	X	36	89

NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS AUX COLLEGES :

Collège	Nombre de collégiens
Auterive	873
Vernet	678

NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS SUR LES STRUCTURES :

Site Jeunesse	Ouvertures	Inscrits
Venerque	154	95
Lagardelle-sur-Lèze	154	
Cintegabelle	154	47
Auterive	122	128
Miremont	116	38

C. Organisation des rythmes scolaires et « Plan Mercredi »:

Les communes à 4.5 jours (Plan Mercredi):

- Venerque
- Lagardelle-sur-Lèze
- Cintegabelle (mise en place de N.A.P, 3 heures par semaine)
- Grépiac
- Miremont
- Auterive

Les communes à 4 jours (Plan Mercredi) :

- Beaumont-sur-Lèze (à compter de la rentrée 2019)
- Syndicat des coteaux (Mauressac, Grazac, Lagrâce-Dieu, Puydaniel, Caujac, Esperce)
- Gaillac-Toulza
- Le Vernet

Accueil le mercredi matin sur les communes de :

- Le Vernet
- Beaumont-sur-Lèze
- Gaillac-Toulza
- Mauressac
- Grazac

D. Eléments de diagnostic territorial :

Source : Insee 2014

Un dynamisme économique

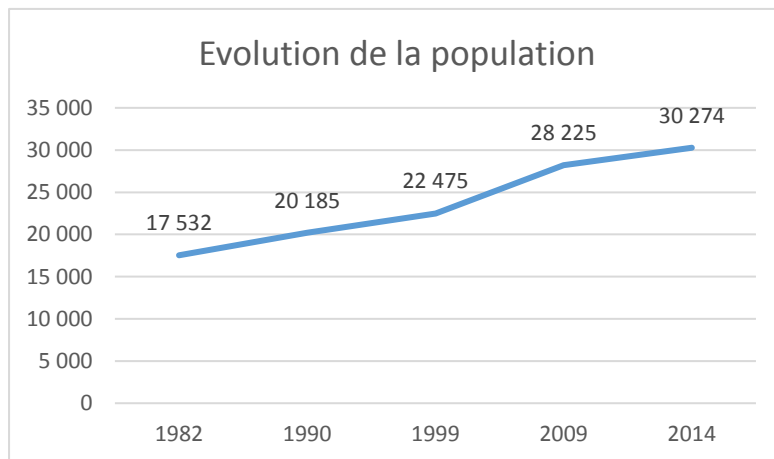
Géographiquement proches de grands pôles économiques comme Portet-sur-Garonne, Labège, Muret et Blagnac, les communes du territoire constituent des lieux d'habitation recherchés par la population active souhaitant vivre à la campagne.

Seuls **24%** des habitants travaillent sur l'intercommunalité, tandis que **7 actifs sur 10** travaillent dans une autre commune du département, en majorité dans la métropole toulousaine.

Ainsi, on assiste à **une évolution notable de population** : d'un peuplement vieillissant et rural, on passe à une implantation de familles actives et urbaines, habituées aux offres de services de la ville. Cependant, si des cadres supérieurs se sont installés dans les communes, beaucoup de familles aux revenus faibles et moyens sont également attirées par le parc locatif, plus accessible qu'en métropole toulousaine.

Une population jeune

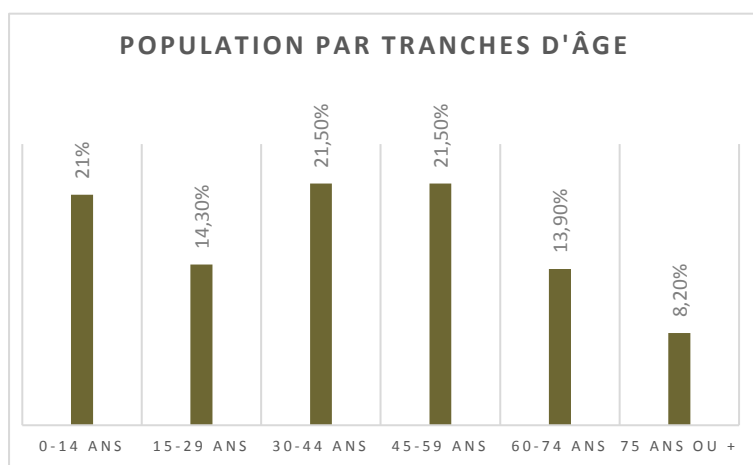
La population a fortement évolué ces dernières décennies, conséquence d'un regain du taux de natalité, mais surtout d'un nombre croissant de nouveaux habitants, En 2014, elle avait augmenté de 50% par rapport à 1990.



Les prospectives démographiques réalisées dans le cadre des travaux relatifs au SCOT du Pays du Sud Toulousain tablent sur le maintien d'une forte croissance de la population dans les années à venir.

Les accueils de loisirs sont des atouts importants pour répondre aux besoins de mode de garde des habitants et inciter les familles à résider sur le territoire.

Le territoire présente une population jeune : plus d'un tiers de la population **a moins de 30 ans (35%)**.

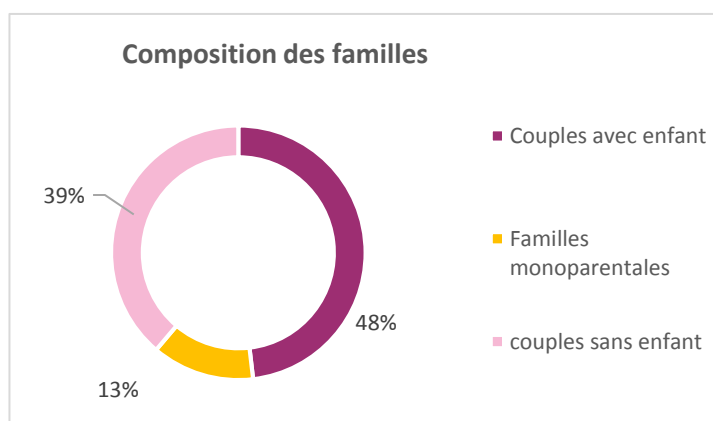


En 2014, on enregistrait sur le territoire :

- 1 224 enfants de 3 à 5 ans
- 2 191 de 6 à 10 ans
- 2 870 adolescents de 11 à 17 ans

Développement de projets intergénérationnels, porteurs de bénéfices autant pour les enfants que pour les seniors.

Sur 8 764 familles en 2014, près de la moitié ont un enfant au moins.

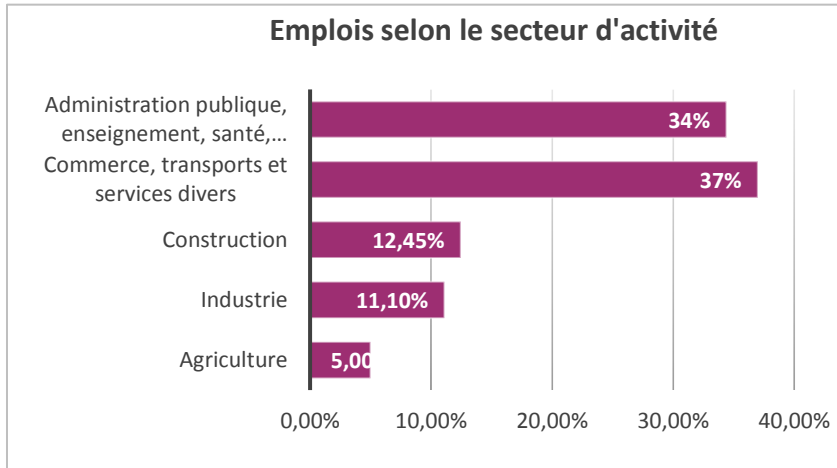


Parmi les familles avec enfant, **1 139 sont des familles monoparentales, dont 78% sont des femmes** élevant seules leur(s) enfant(s).

Les équipes d'animation devront prendre en compte cette dimension, et accompagner la parentalité des familles les plus en difficulté.

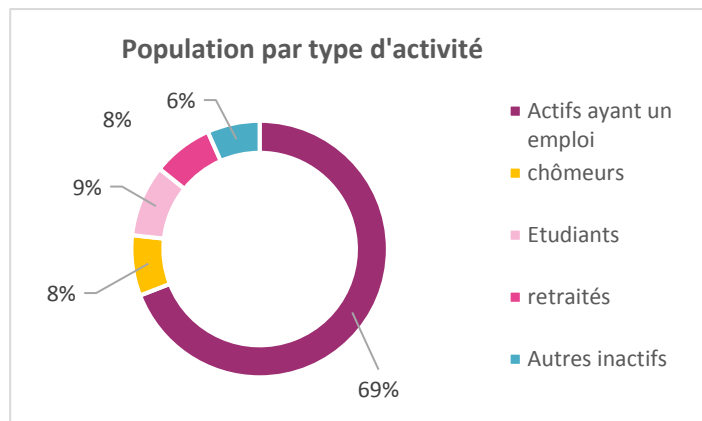
Une typologie de la population active proche de celle de la Haute-Garonne

La population active de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain est composée majoritairement d'employés (31%), d'ouvriers (27,5%) et de professions intermédiaires (25,7%)



Les emplois agricoles sont 2 fois plus importants que la moyenne de la France (2,7%) et de la Haute-Garonne (1%).

Le taux de chômage de la zone est de 10%, légèrement inférieur à celui de la France (10,3%) et de la Haute-Garonne (10,7%).



Les femmes et les jeunes sont les plus touchés par la précarité :

- 30% des femmes salariées sont à temps partiel, pour 6% des hommes salariés
- L'écart de salaire chez les 26-50 ans est de 20% en faveur des hommes.
- Le taux d'activité des 15-24 ans est de 28%, tandis qu'il est de 85% pour les 25-54 ans.

Un territoire aux atouts multiples

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration des différents PEdT met en avant les nombreuses ressources du territoire.

- De nombreux dispositifs dédiés à la Petite Enfance (relais d'assistantes maternelles –RAM, halte-garderie et crèche à Auterive, micro-crèche à Cintegabelle, multi-accueil à Venerque, le Vernet, Miremont et Auterive) à l'enfance (11 ALSH à Lagardelle/Lèze, Le Vernet, Venerque, Beaumont/Lèze, Grazac, Maurezac, Miremont, Gaillac-Toulza, Grépiac, Cintegabelle et Auterive) et la jeunesse.
- Des EHPAD ou les associations senior, les nombreuses structures petite enfance (RAM, crèche et multi-accueil, LAEP...) facilitent la mise en place d'actions intergénérationnelles au bénéfice des plus jeunes comme des plus âgés,

- Des atouts tirés de son patrimoine historique et architectural et naturel.
- Des équipements culturels très appréciés.

Une vie associative et culturelle locale

Le territoire bénéficie **d'un tissu associatif dense et actif dans de nombreux domaines** : associations de parents d'élèves, écoles privées, structures animant des activités artistiques et culturelles, sportives et de loisirs (théâtre, peinture, danse, gymnastique, équitation, etc.), organisation de solidarité...

Ces associations servent la participation de la société civile à la vie de la cité, de même qu'elles permettent de fédérer toutes les générations et contribuent à l'organisation d'événements populaires tels que les vides-greniers, les foires locales, les carnivals, ...

E. La coordination du PEDT

La CCBA a pour ambition de construire un PEDT qui parte des actions menées au contact des enfants et des jeunes. En ce sens, les projets locaux actuellement mis en œuvre dans chaque structure sont à la base de ce projet intercommunal. Les structures d'accueil sont actrices du PEDT au quotidien.

La coordination veillera à créer un lien entre les dispositifs existants (parentalité, accompagnement à la scolarité ...) et à développer.

La CCBA

La compétence petite enfance, enfance et jeunesse (PEEJ) occupe une part importante au sein de la Communauté de Communes. En ce sens, une coordinatrice PEEJ assure au-delà des missions de coordination de l'activité des différents services éducatifs, la coordination du projet éducatif du territoire. Au plus proche des structures, elle permet de développer le lien entre les différents projets communaux, associatifs et les axes du projet intercommunal.

Auterive

Depuis septembre 2018, la commune d'Auterive a renforcé la coordination de son PEDT en nommant un coordinateur en charge du projet. Ainsi, ce dernier a pour mission de développer un esprit de co-éducation au sein de la commune d'Auterive. Interlocuteur privilégié des différents services éducatifs, il assure également le lien entre le projet communal et intercommunal.

La coordination Léo Lagrange Sud-Ouest :

Le cœur du projet de Léo Lagrange est l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leur politique éducative et culturelle. Pour cela, sur ce territoire, l'engagement porte à :

- Assurer un partenariat étroit avec la Communauté de Communes

- Assumer les responsabilités d'organisateur des Accueils Collectifs de Mineurs
- Fonctionner avec comme souci premier les bénéficiaires

Ainsi, nous participons activement à la coordination du Projet éducatif du territoire par l'intermédiaire des deux coordinateurs territoriaux enfance-jeunesse.

II. Etat des lieux du projet éducatif

Au regard des PEDT communaux, des projets éducatifs associatifs (Léo Lagrange Sud-Ouest, Foyer d'Auterive, Crèches associatives) et de la politique intercommunale en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse nous pouvons mettre en avant les objectifs suivants :

- Assurer **un accueil de qualité** pendant tous les temps ;
- **Renforcer les liens de partenariat** entre les différents acteurs éducatifs, notamment les écoles et les associations locales ;
- Proposer **une offre de loisirs diversifiée**, qui permette la découverte et l'ouverture d'esprit ;
- Inscrire l'enfant et le jeune dans **son territoire et son patrimoine**, l'associer au projet de territoire en cours d'élaboration ;
- **Responsabiliser les enfants et les jeunes** vis-à-vis de l'environnement et du respect de l'autre ;
- **Respecter le rythme de l'enfant et accompagner les transitions** entre les différents modes d'accueils;
- **Rapprocher les parents du fonctionnement et des projets des accueils de loisirs.**
- Développer la **citoyenneté et le « vivre ensemble »** ;
- Participer à un développement **équilibré** des territoires ;
- **Réduire les inégalités et lutter contre les discriminations** ;
- Répondre aux attentes gouvernementales **en matière de laïcité**.

Accessibilité

La loi du 11 février 2005 a instauré le principe de « l'accès à tout pour tous », pour l'égalité des droits et des chances, et a affirmé le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectif, sans discrimination d'aucune sorte, quelle que soit la nature du handicap. Celle-ci devient un droit fondamental et une obligation nationale.

Pour les équipes d'animation, c'est chaque fois l'occasion de **repenser l'intégration, l'inclusion de chacun avec tous**, dans le cadre des recommandations du BO 2003, encart n°34 du 18 septembre. Chacune des équipes pédagogiques vérifie, à travers une grille d'analyse, **l'adaptation du centre de loisirs à l'accessibilité pour le plus grand nombre**.

L'intégration d'enfants ou de jeunes porteurs de handicaps nécessite de passer par **un protocole d'accueil**, permettant de garantir dans de bonnes conditions cet accueil, en vérifiant les besoins spécifiques de l'enfant, en assurant une relation étroite avec la famille, en se rapprochant de personnes compétentes, en vérifiant l'accessibilité des lieux, en informant et en formant les équipes. Les besoins de l'enfant en situation de handicap et les contraintes de l'équipe d'encadrement seront identifiés pour permettre un accueil harmonisé.

La structure devra prendre en compte cette spécificité et aménager son mode de fonctionnement à ce type d'accueil. Cet aménagement peut se comprendre à plusieurs niveaux : adaptation fonctionnelle du lieu d'accueil, spécialisation et qualification des équipes, choix de projets d'animation adéquats, engagement de relations avec les parents, les autres enfants ou jeunes de la structure et d'éventuelles équipes médicales...

Les structures se rapprocheront de **l'association « Loisirs pour tous »** située à Auterive et s'appuieront sur les compétences de la Coordinatrice Enfance Jeunesse de la CCBA, afin de permettre à tous les enfants en situation de handicap un meilleur accompagnement et une meilleure prise en charge sur leurs temps de loisirs.

A. Lien avec les familles et les projets d'établissements scolaires :

Avec les familles :

Première des partenaires éducatifs, la famille est étroitement associée au projet des accueils de mineurs. Pour cela, des réunions d'information, des temps de convivialité, des moments festifs sont régulièrement proposés.

L'accompagnement à la parentalité sera une priorité pour les équipes.

L'objectif sera d'associer les parents à la vie des structures dans **une démarche de coéducation**.

Ainsi, **des temps de rencontre** réguliers et conviviaux seront aménagés avec les parents. **Les compétences de certains parents** seront valorisées afin de les intégrer ponctuellement aux actions en fonction des opportunités.

La création d'un lien au quotidien sera recherchée en privilégiant **un accueil des familles professionnel, bienveillant et actif**.

Un référent famille au sein de l'équipe d'animation

Dans l'objectif **d'accompagner la parentalité**, **un animateur ou un directeur seront positionnés en tant que « référent famille »** dans chaque structure, disponible pour rencontrer, écouter, voire accompagner les parents en cas de difficulté.

Valoriser les compétences des parents et créer une alliance éducative

Afin d'intégrer les parents au fonctionnement des structures, les équipes seront attentives à leurs souhaits de participer et à ce qu'ils peuvent apporter en termes **de**

savoir-faire et de dynamisme dans les accueils et plus largement sur le territoire de chaque commune.

Le **bénévolat ponctuel** sera valorisé au même titre que les compétences des familles en les intégrant ponctuellement aux actions.

Avec les établissements scolaires :

La relation entre les établissements scolaires et les structures éducatives est au cœur du Projet Educatif de Territoire. Pour cela, des passerelles, réunions thématiques, projets communs sont organisés tout au long de l'année scolaire et ce au sein des différentes structures de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Au-delà des projets locaux entre les partenaires éducatifs de terrain, ce PEDT vise à développer un lien plus général et à l'échelle de l'intercommunalité avec l'Education Nationale.

Communication avec les familles :

Afin de favoriser les liens avec les familles la CCBA propose :

- D'attacher une importance particulière à **l'accueil des parents**, en aménageant un espace convivial et un **espace confidentiel**
- D'organiser **en début d'année scolaire, une réunion de rentrée si possible associée avec celles des établissements scolaires** pour échanger avec les parents sur le fonctionnement des structures.
- D'organiser **une réunion conviviale, avant et après chaque séjour** permettant de présenter les projets et les bilans.
- Tout au long de l'année, de diffuser régulièrement **des informations aux parents** sur les projets ou les temps forts, via des **affiches** dans les établissements scolaires et dans les autres lieux publics, la distribution aux familles **des programmes d'activités**, des flyers dans les « cartables » mais aussi par des articles dans le bulletin intercommunal : **« le Trait d'Union »**.

Des informations seront aussi disponibles sur **le site de la Communauté de Communes, et de chaque commune**.

- **Le programme des activités** sera remis aux familles entre chaque période pour les structures petite-enfance, les ALSH, les ALAE et les services jeunesse.
- De poursuivre l'organisation du projet **« La famille s'anime dans l'Interco »** : cette manifestation est l'occasion de présenter aux familles des animations (spectacle, productions diverses...).

B. Tarification proposée (4j et 4.5j)

Tableaux des tarifs à consulter en annexes.

C. Taux d'encadrement

Petite enfance :

Crèches :

- 1 pour 5 enfants qui ne marchent pas,
- 1 pour 8 enfants qui marchent.

Enfance :

Sur les ALAE dont la gestion est confiée à Léo Lagrange les élus ont fait le choix de ne pas assouplir les taux d'encadrement sauf dans le cadre de l'organisation des NAP à Cintegabelle (temps d'accueil gratuit pour les familles). Ainsi les taux sont les suivants :

ALAE :

- 1 pour 14 en élémentaire
- 1 pour 12 en pré-élémentaire

ALSH mercredis et vacances :

- 1 pour 12 en élémentaire
- 1 pour 8 en pré-élémentaire

NAP Cintegabelle :

- 1 pour 18 en élémentaire
- 1 pour 14 en pré-élémentaire

Jeunesse :

- 1 pour 12

III. Objectifs du PEDT 2019-2021

A. Les axes du PEDT

En s'appuyant sur le socle commun des PEDT et les différents projets éducatifs présents sur la communauté de communes nous nous concentrerons sur les axes suivants.

Pour rappel, le socle commun vise à :

- ouvrir à la connaissance, former le jugement et le sens critique,
- fournir une éducation générale ouverte et commune à tous, fondée sur des valeurs permettant de vivre dans une société tolérante,
- favoriser le développement de la personne, en adéquation avec le monde environnant,

- développer les capacités de compréhension, de création, d'imagination et d'action,
- accompagner et favoriser le développement physique de l'élève,
- donner à chaque jeune les moyens de s'engager dans des activités scolaires, mais aussi de conquérir son autonomie et d'exercer progressivement son statut de citoyen responsable. Source : *service-public.fr*

Les programmes scolaires de 6 à 16 ans s'appuient sur le socle commun. Ce socle est adapté à l'éducation formelle (écoles...) mais également à l'éducation non-formelle (accueils périscolaires, extrascolaire, associations d'éducation populaire, associations socio-culturelles, artistiques, sportives ...).

De ce socle nous déclinons les axes de travail suivants :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et le respect de son rythme,
- Encourager la reconnaissance de la différence,
- Développer la vie de citoyen,
- Favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs,
- Encourager la réflexion sur la biodiversité, le développement durable et la valorisation du patrimoine,
- Développer le lien avec parents et les équipes enseignantes,
- Promouvoir la laïcité et les valeurs de la République.

B. Les enjeux du PEDT 2019-2021:

Nous avons identifié 3 enjeux majeurs et mesurables pour la période 2019-2021 :

- **Renforcer et développer les liens avec l'Education Nationale et les partenaires institutionnels.**
- **Favoriser le lien avec les familles dans un objectif de co-éducation.**
- **Développer les liens avec les associations et partenaires privés du territoire.**

De par des enjeux identifiés ci-dessus nous visons à :

- **Développer une culture éducative intercommunale dans le respect des spécificités de chaque commune.**

Ces enjeux spécifiques à notre territoire permettront d'enrichir la qualité et la diversité des activités éducatives.

IV. La gouvernance et l'évaluation

A. Le comité de pilotage

Espace de dialogue formel et régulier, le Comité de Pilotage sera l'outil d'une dynamique partenariale autour de l'action avec comme objectifs **de favoriser le développement des axes éducatifs.**

Proposition de composition :

- **Le Président de la Communauté de Communes** ou son représentant,
- **La Vice-Présidente** en charge de l'Enfance Jeunesse,
- **Les maires** ou représentants de chaque commune,
- **La coordinatrice enfance jeunesse** de la Communauté de Communes,
- Un représentant du prestataire, le **Délégué Territorial** (Leo Lagrange),
- **Les coordinateurs enfance jeunesse du prestataire** (Léo Lagrange),
- **Les coordinateurs des PEDT communaux**,
- **Un représentant du Foyer Centre Social d'Auterive et de Miremont**,
- Des représentants des **parents (1 binôme par circonscription et 1 binôme par collège)**,
- **Un représentant de la DDCS**,
- **Un représentant de la CAF** (selon le choix de la collectivité),
- **Un ou des représentants de l'Education Nationale** (IEN et Principaux de collèges à minima),
- Occasionnellement, des **élus, des responsables de services, des parents ou partenaires locaux** choisis avec la collectivité,
- Egalement, nous pourrons inviter **des partenaires spécifiques** en fonction de l'ordre du jour.

Rôle

- **Evaluation** de l'atteinte des objectifs par période,
- Définition des **objectifs** pour la période suivante,
- **Information** sur l'évolution de l'action sur le terrain,
- **Ajustement** des actions, si nécessaire,
- **Concertation** régulière pour vérifier que l'action menée est toujours cohérente avec la politique d'animation locale du territoire et avec la réalité sociale.
- **Construction d'actions communes et collégiales.**

Périodicité

- **Une fois par an**, au mois de juin, et à chaque fois que nécessaire.

B. Les autres instances de gouvernance

Commissions de la CCBA et communes:

La commission petite enfance, enfance et jeunesse se réunit régulièrement en fonction des sujets à aborder. Elle peut également associer des partenaires lors de ces séances.

Chaque commune pourra développer dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT des instances de gouvernance locales (comité éducatif, comité de pilotage locaux, déjeuner partenarial ...) qui viendront alimenter le PEDT intercommunal.

Comité Technique :

Le comité technique sera composé des techniciens en charge de la coordination du PEDT ainsi que des maires ou représentants de chaque commune et de l'intercommunalité. En fonction des sujets abordés, les partenaires spécifiques et institutionnels pourront y être conviés.

Le comité technique se réunit au minimum 3 fois par an, et aura pour objectif la mise en œuvre technique des axes du PEDT. Il adaptera les axes aux réalités de chaque commune et favorisera les échanges de pratiques et l'évolution des actions liées au PEDT.

C. L'évaluation :

Les objectifs de chaque projet communal viendront enrichir les axes du présent PEDT. Ces derniers seront mis en œuvre au sein de chaque structure éducative. L'évaluation de chaque structure permettra d'alimenter l'évaluation du PEDT intercommunal.

Dans le cadre de l'évaluation du PEDT nous nous concentrerons sur les 3 enjeux cités précédemment. Ainsi, nous évaluerons chaque objectif avec des éléments mesurables en termes d'actions notamment.

Les coordinateurs seront les garants de l'organisation de cette évaluation. Ils auront pour missions d'accompagner chaque structure qui le souhaite dans l'élaboration de son évaluation afin de favoriser l'articulation de leurs bilans avec l'évaluation du PEDT.

- **Renforcer et développer les liens avec l'Education Nationale et les partenaires institutionnels.**

Exemples de critères d'évaluation :

- o Mise en place d'un projet partenarial par structure entre l'ALAE et l'école
- o

- **Favoriser le lien avec les familles dans un objectif de co-éducation.**

Exemples de critères d'évaluation :

- o Mise en place d'actions communes (ex : conférences-débats ...)
- o

- **Développer les liens avec les associations et partenaires privés du territoire.**

Exemples de critères d'évaluation :

- Impliquer les partenaires associatifs dans l'organisation d'évènements éducatifs.
-

Pour atteindre ces trois objectifs tout type d'activités (sportives, culturelles, socio-culturelles, scientifiques, techniques ...) pourra être mis en œuvre en fonction des contextes locaux.

Ce PEDT marque une étape importante dans le cadre de la coopération entre les acteurs éducatifs du territoire. Il permet à chaque commune de conserver ses instances et sa dynamique locale tout en favorisant un partenariat à l'échelle de l'intercommunalité.

Communauté de Communes Bassin Auterivain

Structures extrascolaires, mercredis après-midi et Jeunesse

TARIFS

A. Tarifcation des ALSH et mercredis après-midi

1) Lagardelle-sur- Lèze, Le Vernet, Venerque

Tranches		Tarif journée vacances scolaires	Tarif demi-journée vacances scolaires	Tarif mercredi après-midi période scolaire
QF A	0-450	5,50	1,50	2,15
QF B	451-650	5,50	3,30	3,00
QF C	651-950	5,50	3,75	3,40
QF D	951-1200	6,50	4,00	3,60
QF E	1201-2000	6,85	4,55	4,00
QF F	2001 et +	7,25	5,00	4,25

Les repas sont facturés en plus aux familles et directement par les communes concernées.

2) Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Cintegabelle, Gaillac-Toulza, Grazac, Grépiac, Mauressac et Miremont

Tranche	Quotient Familial	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas (PAI)	Tarif demi- journée avec repas	Tarif demi- journée sans repas (avec ou sans PAI)
A	QF ≤ 650€	8.80€	7.30€	6.50€	5€
B	651€ ≤ QF ≤ 850€	9.50€	8.00€	7.20€	5.70€
C	851€ ≤ QF ≤ 1000€	10.20€	8.70€	7.90€	6.40€
D	1001€ ≤ QF ≤ 1499€	10.90€	9.40€	8.60€	7.10€
E	QF ≥ 1500€	11.60€	10.10€	9.30€	7.80€
Hors territoire CCBA		14.70€	13.20€	12.40€	10.90€

Le prix du repas est compris dans le tarif de la journée.

B. Tarification des sorties ALSH

1) Ensemble des structures du territoire intercommunal

Tranche	Quotient familial	Tarifs supplémentaires par sortie en fonction du coût réel				
		Coût<10€	10€≤coût≤20€	20€<coût≤30€	30€<coût≤40€	Coût>40€
A	QF≤650€	1,08 €	3,24 €	5,39 €	7,55 €	9,71 €
B	651€≤QF≤850€	1,16 €	3,49 €	5,82 €	8,15 €	10,48 €
C	851€≤QF≤1000€	1,25 €	3,75 €	6,25 €	8,75 €	11,25 €
D	1001€≤QF≤1499€	1,34 €	4,01 €	6,68 €	9,35 €	12,02 €
E	QF≥1500€	1,42 €	4,26 €	7,11 €	9,95 €	12,79 €

Ces tarifs viennent en supplément du prix de journée au titre de l'ALSH.

C. Tarification des séjours et mini camps

1) Ensemble des structures du territoire intercommunal

Participation des familles pour les séjours et mini-camps en fonction du coût réel		
Tranche	Quotient Familial	Participation
Tranche A	QF ≤ 650€	80%
Tranche B	651€ ≤ QF ≤ 850€	85%
Tranche C	851€ ≤ QF ≤ 1000€	90%
Tranche D	1001€ ≤ QF ≤ 1499€	95%
Tranche E	QF ≥ 1500€	100%

⇒ L'utilisation du service sans préinscription quel que soit la période utilisée, donnera lieu à l'application de la tarification sans réservation, une majoration de 25% sera appliquée sur chaque séquence.

Tarification des Point Accueil Jeunes et Point Info Jeunes

1) **Lagardelle-sur-Lèze et Venerque**

Adhésion : 15€/an

2) **Cintegabelle**

Adhésion : 10€/an